

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'EAST BROUGHTON

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité d'East Broughton tenue au lieu des séances, ce **8 juillet 2024** à 19 h 30 heures.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Jean-Paul Grondin

Siège #2 - Darrell Paré

Siège #3 - Julie Leblond

Siège #5 - André Roy

Siège #6 - Rénald Drouin

Est/sont absents à cette séance :

Siège #4 - Samantha Roy

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Jean-Benoit Létourneau. Madame Émilie Guillemette, directrice générale et greffière-trésorière agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Il a été statué notamment ce qui suit :

AVIS DE MOTION

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'East Broughton désire modifier le règlement 2023-242 régissant l'utilisation de compteurs d'eau sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE de nouvelles normes gouvernementales doivent s'appliquer dans les municipalités du Québec en ce qui a trait à la gestion et à l'économie de l'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE la gestion de l'eau potable est un enjeu essentiel pour la municipalité

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent projet de règlement 2024-265 amendant le règlement 2023-242 relatif aux compteurs d'eau est donné à la séance du conseil tenue le 8 juillet 2024 par le conseiller Renald Drouin;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement 2024-265 amendant le règlement 2023-242 relatif aux compteurs d'eau a été déposé à la séance du conseil tenue le 08 juillet 2024 par le conseiller Renald Drouin.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Darrell Paré et résolu à l'unanimité des conseillers que le projet de règlement 2024-265 amendant le règlement 2023-242 relatif aux compteurs d'eau, soit adopté.

Le projet de règlement 2024-265 amendant le règlement 2023-242 relatif aux compteurs d'eau est disponible au bureau municipal pour consultation

Vraie Copie Conforme, ce **8 juillet 2024**.

Émilie Guillemette
Directrice générale et greffière-trésorière

Aux contribuables de la Municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,
Ginette Vachon, directrice générale de la susdite municipalité,

QUE le conseil municipal de la municipalité d'East Broughton adoptera lors de la séance du 8 juillet 2024, le projet de règlement #2024-242« Règlement concernant les compteur d'eau. »

QU'avis de motion du présent règlement a été donné en date du 8 juillet 2024.

QU'un projet de règlement a été déposé en date du 8 juillet 2024.

QUE ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, aux heures régulières de bureau.

QUE le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ à East Broughton, ce **8 juillet 2024**.

Émilie Guillemette
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Émilie Guillemette, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité d'East Broughton, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant le règlement #2024-242 au bureau municipal situé au 600 10e avenue East Broughton, ainsi que sur le site internet de la municipalité en date du **8 juillet 2024**.

Émilie Guillemette
Directrice générale et greffière-trésorière